

A retourner à Aventure Scientifique - Service CE & Collectivités - 1 rue de l'égalité - 92227 Bagneux cedex
 accompagnée le cas échéant d'un chèque d'acompte de 150 € pour un séjour sans coté d'une durée comprise entre 10 et 14 jours
 de 225 € pour un séjour d'une durée comprise entre 15 et 21 jours et les 14 jours "hors coté"
 et de 300 € pour les séjours d'une durée supérieure ou égale à 22 jours, plus 25 € d'assurance de responsabilité civile

Informations sur le C.E. ou la collectivité

Code C.E.**

Cachet du C.E.**

Réservé à nos services :

**Le cas échéant

Le participant

Nom de l'enfant

Prénom

Date de naissance

Classe actuelle

Sexe (M/F)

E-mail du jeune

Le jeune vient-il avec un ami, un cousin, etc ? Si oui, nom et prénom

Les enfants souhaitent-ils partager la même chambre ? Oui Non Indifférent

Photo d'identité
(à coller)

Les parents

Nom du représentant légal

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél. de la mère : domicile

bureau

portable

Tél. du père : domicile

bureau

portable

Profession de la mère

Profession du père

E-mail(s) (pour l'envoi d'une copie de la confirmation de l'inscription, puis de la convocation)

Personne à prévenir en priorité (cochez la case adéquate) Père Mère

Le séjour

Si vous avez effectué une réservation par téléphone, merci de reporter ici le numéro de réservation qui vous a été donné :

- Nom du séjour :
- Centre de vacances : Dates : du/...../2006 au/...../2006
- Tranche d'âge (L'enfant doit impérativement remplir les conditions d'âge et de classe précisées pages 66 à 68) :
 - Découverte (6-11 ans) Aventure (11-14 ans) Passion (14-18 ans)
- Transport (Cochez les deux cases correspondant à votre choix : une pour l'aller, une pour le retour) :

| | |
|--|--|
| <p>ALLER</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Train + car <input type="checkbox"/> Par Aventure Scientifique, depuis <input type="checkbox"/> Avec billet personnel* depuis ■ Car seulement <input type="checkbox"/> De la gare au centre ■ Avion + car <input type="checkbox"/> Par Aventure Scientifique, depuis <input type="checkbox"/> Avec billet personnel* depuis ■ Aucun <input type="checkbox"/> Arrivée directe sur le centre ■ Transfert <input type="checkbox"/> Depuis la gare* de <input type="checkbox"/> Depuis l'aéroport* de | <p>RETOUR</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Par Aventure Scientifique, jusqu'à <input type="checkbox"/> Avec billet personnel*, jusqu'à <input type="checkbox"/> Du centre à la gare <input type="checkbox"/> Par Aventure Scientifique, jusqu'à <input type="checkbox"/> Avec billet personnel*, jusqu'à <input type="checkbox"/> Départ direct du centre <input type="checkbox"/> Jusqu'à la gare* de <input type="checkbox"/> Jusqu'à l'aéroport* de |
|--|--|

*Nous adresser les photocopies des billets de train ou d'avion

Pour Séjours Ski et Snowboard :

- Choix de la discipline Ski Surf avec son propre matériel Surf sans matériel (ajouter 50€)
- Niveau de ski Débutant Niveau flocon Niveau 1^{ère}/2^e étoile Niveau 3^{ème}/fléchette Confirmé (flèche/chamois)
- Location du matériel Taille Pointure Poids kg

● Voulez-vous souscrire notre assurance complémentaire (coût : 25€) ? OUI NON

Si "non", assistance rapatriement propre au C.E. ? OUI NON

La souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquelles peuvent les exposer les activités pratiquées, est fortement recommandée, même si vous ne passez pas par notre intermédiaire (article L 227-4 du Code de l'Action sociale et des familles).

● Activités sportives choisies dans le menu d'activités :

● Ateliers choisis prioritairement par le jeune :

Comment avez-vous connu Aventure Scientifique ?

(Ne répondez que si c'est la première fois que vous effectuez une inscription auprès d'Aventure Scientifique)

- Bouche à oreille Reportage TV ou radio (précisez)..... Pub TV ou radio (précisez)
- Classe de découvertes Aventure Scientifique Publicité presse(précisez)
- Courrier reçu chez vous Article de presse (précisez)..... Internet

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières et des conditions générales de vente d'Aventure Scientifique et les accepter. J'autorise le directeur du séjour à prendre le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales). Je m'engage, de plus, à rembourser la totalité des sommes avancées.

Fait à le

Signature des parents ou tuteurs

Conditions particulières de vente

Ces Conditions Particulières de Vente ont été modifiées et complétées sur quelques points : merci de les lire attentivement même si votre enfant a déjà effectué un séjour Aventure Scientifique.

L'inscription à un séjour AVENTURE SCIENTIFIQUE implique l'acceptation complète, par les parents et les participants, du règlement AVENTURE SCIENTIFIQUE et de nos conditions particulières et générales de vente.

Prix

Les prix indiqués s'entendent TTC et sont applicables dès la parution du catalogue. Ils sont donnés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Ils sont éventuellement susceptible de modifications en cas de forte variations des tarifs de nos prestataires ou, en ce qui concerne les séjours à l'étranger, en cas de forte variation du cours des devises. Ils vous sont confirmés lors de l'inscription.

Ils comprennent l'ensemble des prestations suivantes : l'hébergement, l'encadrement, la pension complète, l'accès à l'ensemble des activités (y compris forfaits et location du matériel de ski alpin pour les séjours "Sport + ski/surf"), l'assurance responsabilité civile. Ne sont pas inclus dans le tarif, le transport, l'assurance complémentaire et l'argent de poche. Les prestations non utilisées ne donnent pas lieu à un remboursement.

En cas de création d'une nouvelle taxe sur les billets d'avion (ex : taxe de solidarité envers les pays pauvres), les prix du présent catalogue seraient augmentés du montant de la nouvelle taxe.

Modalités de règlement

Une inscription est enregistrée à réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée d'un acompte de 150 € pour les séjours d'une durée inférieure ou égale à 8 jours, 225 € pour les séjours d'une durée comprise entre 9 et 12 jours et pour les séjours de ski et snowboard, et 300 € pour les séjours d'une durée supérieure ou égale à 15 jours, et, le cas échéant, de la prestation d'assurance complémentaire. Le séjour doit être entièrement réglé impérativement 1 mois avant son début. Pour toute inscription tardive (moins de 1 mois avant le séjour), le montant devra être réglé en une seule fois. En cas d'absence de règlement 1 mois avant le séjour et après une relance écrite, nous nous réservons le droit de considérer que les parents annulent le séjour. Les règlements se font par chèques bancaires ou postaux compensables en France, mandats, bons CAF ou chèques vacances. Les bons CAF doivent être impérativement envoyés avec l'inscription, mais ne peuvent être utilisés pour le paiement de l'acompte. Le paiement par carte bancaire est possible, sur notre site internet uniquement, pour un règlement en une seule fois du séjour.

Modification

- du séjour : il n'est possible de modifier une inscription pour la transférer sur un autre séjour (impérativement choisi dans le catalogue en cours) qu'au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Des frais de 20 € sont alors facturés, auxquels peuvent s'ajouter ceux concernant la modification du transport s'il y a lieu (cf ci-dessous)

- du transport : l'annulation ou la modification du transport réservé par le client est facturé 20 €, et est possible au plus tard dans un délai de 15 jours avant le début du séjour pour un transport en train, 30 jours pour un transport en avion. Aucun remboursement de billet n'est possible pour une annulation ou une modification intervenue au-delà de ces délais, ni pour une annulation d'un vol vers Liverpool, ni pour une annulation d'un transport en Eurostar. Nos tarifs et nos disponibilités de place de train et d'avion ne sont garantis que pour une réservation du transport effectuée au plus tard 60 jours avant le début du séjour. Les tarifs sont susceptibles d'être majorés jusqu'à 30% pour une réservation ultérieure.

Annulation

- de la part du participant

- plus de 30 jours avant le départ, l'acompte est conservé (+ assurance le cas échéant).
- moins de 7 jours avant le départ, 50% du montant total (séjour + voyage) est dû par le client.
- Entre 21 et 30 jours avant le départ, 50% du montant total (séjour + voyage) est dû par le client.
- Entre 8 et 20 jours avant le départ, 75% du montant total (séjour + voyage) est dû par le client.

Tout séjour commencé est dû en totalité, quel que soit le motif de départ, médical, disciplinaire ou de convenance personnelle. L'acompte n'est pas remboursé. Nous vous proposons de souscrire, en option, une assurance annulation (voir ci-dessous).

- de notre part

Aventure Scientifique se réserve le droit d'annuler ou de modifier un séjour si des raisons climatiques ou matérielles l'y obligent ou si le nombre de participants est inférieur à 20. Dans ce cas, nous vous prévenons par courrier au moins 21 jours avant le début du séjour et nous nous efforçons de vous proposer une solution de remplacement. Si aucune solution de remplacement ne vous convient, Aventure Scientifique vous rembourse intégralement et immédiatement les sommes versées.

Si, pour une raison de force majeure ou d'organisation, l'une des prestations constituant un élément substantiel du séjour (ateliers décrits explicitement sur la page du séjour et indiqués par la famille sur la fiche d'inscription, activités sportives et visites garanties sur le séjour concerné d'après le catalogue) ne pouvait être effectuée ou proposée à l'enfant, il sera proposé, d'une part, d'autres prestations en substitution, d'autre part, un remboursement :

- Annulation d'un atelier d'une demi-journée : 30 €
- Annulation d'une activité sportive ou d'une visite : 15 €.

Ces compensations ne sont pas dues :

- si la famille est informée des modifications envisagées avant le départ et les a acceptées,
- ou si l'enfant n'a pas confirmé, pendant le séjour, son choix de suivre l'atelier scientifique ou l'activité concernée,
- ou si une autorité administrative a interdit la tenue d'une activité (ex: interdiction préfectorale pour le lancement de microfusées en raison d'un risque d'incendie)
- ou si des conditions climatiques ou de sécurité s'opposent à la tenue de l'activité dans de bonnes conditions (ex: canoë-kayak, escalade, etc.)
- ou si l'enfant ne peut pas participer à l'activité du fait de sa taille, de sa santé ou de sa condition physique, ou parce qu'il ne possède pas de brevet de natation.

Assurance complémentaire

Aventure Scientifique a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès des AGF sous le numéro de contrat 36 178 442, qui couvre l'ensemble de ses activités.

Nous vous proposons par ailleurs de souscrire, pour un montant de 25 €, une assurance complémentaire comprenant à la fois une assurance annulation, une assistance rapatriement et une assistance individuelle accident.

- Une assurance annulation

En cas d'annulation du séjour avant le départ, nous vous remboursons le montant du séjour, en retenant une franchise de 30 € plus le montant de l'assurance de 20 €. Cette assurance, une fois souscrite, ne peut être remboursée.

• Le remboursement de ces frais aura lieu en cas de maladie, accident ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille proche (frère ou sœur, père, mère, beaux-parents, ou grands-parents). Les demandes d'annulation devront être adressées à Aventure Scientifique par lettre recommandée, avec :

- un certificat médical précisant la nature ainsi que la gravité de la maladie ou de l'accident et les conséquences prévisibles,
- un bulletin de situation en cas d'hospitalisation,
- un certificat ou fiche d'état civil en cas de décès.

Aventure Scientifique se réserve le droit de refuser votre demande si les informations fournies ne prouvent pas la matérialité des faits.

- Un contrat Europ Assistance

En cas de maladie ou d'hospitalisation de votre enfant, l'assistance couvre notamment l'avance des frais d'hospitalisation hors du pays de résidence, le transport / rapatriement de l'enfant (jusqu'à votre domicile en Europe occidentale), l'aller-retour et 7 nuits d'hôtel (61€/nuit max) de l'un des parents si l'enfant n'est pas transportable avant 3 jours.

- Une assurance individuelle accident.

Il s'agit d'une assurance couvrant les accidents corporels, notamment lorsqu'il n'y a pas de responsable identifié de l'accident ou que l'enfant se blesse seul. Notre contrat couvre à concurrence du montant maximum autorisé par la réglementation pour les enfants de 6 à 16 ans, soit 7 625 €.

Photos et reportages

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet. Eux-mêmes et leurs parents acceptent que ces photos soient utilisées sur le site Internet d'Aventure Scientifique et pour illustrer nos futures brochures. Ils acceptent également que des reportages TV, radios ou presse écrite puissent avoir lieu au cours des séjours et que les jeunes puissent être interviewés. Les photographies des catalogues ne sont pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux et les activités proposées.

Santé, Frais médicaux

Les parents s'engagent à remplir et à rendre à Aventure Scientifique, au plus tard le premier jour du séjour, la fiche sanitaire de l'enfant dûment complétée. Ils acceptent par avance qu'en cas d'urgence, les dispositions appropriées (hospitalisation, intervention chirurgicale, etc.) puissent être prises par Aventure Scientifique.

Les frais médicaux engagés en cas de maladie, d'accident ainsi que les frais d'ambulance peuvent être parfois avancés par Aventure Scientifique. En inscrivant un enfant à un séjour, les parents acceptent par avance de rembourser, dès la fin du séjour, l'intégralité des sommes avancées.

Vie collective

La vie en groupe entraîne quelques contraintes. Pour le bon déroulement du séjour, les participants s'engagent à respecter les règles de conduite nécessaires. Dans le cas où le directeur du séjour constate qu'il ne peut plus assumer la responsabilité d'un enfant dont le comportement gêne les autres participants ou aurait des conséquences sur le déroulement du séjour, les parents s'engagent alors à prendre toutes les dispositions pour assurer son retour, sans délai et à leurs frais. La famille ne pourra exiger de remboursement et devra prendre en charge tous les autres frais liés au retour de l'enfant. Il en sera de même si l'enfant quitte le séjour en cours de déroulement à sa demande et/ou à celle de ses parents, ou en accord entre les parents et le directeur du séjour.

Reserves

Notre responsabilité ne pourra être engagée en cas d'intempéries ou tout événement de force majeure. D'autre part, nous ne saurions être tenus responsables dans le cas de vols, oublis ou pertes d'objets détenus par le participant pendant le voyage et au cours du séjour. Aventure Scientifique ne pourra être tenu responsable des changements d'horaires imposés par les compagnies de transport, les gares, ni des frais supplémentaires engendrés de ce fait (notamment billets de train non modifiables ou billets non remboursables pour vos préacheminements).

Chaque séjour organisé par Aventure Scientifique est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine. Si une autorité administrative émettait des réserves sur la possibilité d'utiliser les locaux du centre pour accueillir du public, ou encore si un événement quelconque survenait qui affecte la sécurité potentielle des groupes à accueillir, Aventure Scientifique pourrait décider l'annulation immédiate du séjour et pourrait, soit rembourser les sommes reçues, soit proposer un autre séjour en substitution.

Aventure Scientifique se réserve le droit de refuser une inscription si le participant ne remplit pas les conditions exigées pour le séjour. Chaque enfant doit être autonome et dans un état de santé compatible avec les déplacements et les activités proposées. Pour participer à un séjour se déroulant totalement ou en partie à l'étranger, le jeune doit être en possession de certains papiers. Aventure Scientifique ne pourra être tenu pour responsable si le jeune ne pouvait franchir la frontière. L'absence des papiers nécessaires n'est pas un motif d'annulation et n'entraîne pas de remboursement pour les familles.

Réclamation

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois après le retour du séjour.